



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00022

Numéro SIREN : 480 466 838

Nom ou dénomination : A.FRESCO

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2017 sous le numéro de dépôt B2017/007853

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/007853**
n°de gestion : **2005B00022**
n°SIREN : **480 466 838 RCS Vienne**

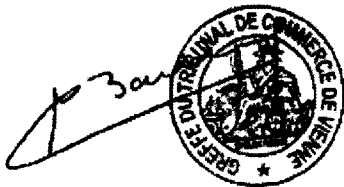
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 19/10/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.FRESCO - Société à responsabilité limitée
moulin de la Garde 38780 Eyzin-pinet -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



620782

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2017

7853

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : MOULIN DE LA GARDE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 48046683800012		38780 EYZIN PINET	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2016	
		31/12/2015	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et comptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2017

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600)	DA	600	600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60	60
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	191 941	214 272
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 791	-22 332
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	220 392	192 601
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	19 932	8 076
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 847	7 630
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 283	10 925
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 850	160
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	51 913	26 792
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	272 304	219 392
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	51 913	26 792
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2017

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		*	
		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation et intrac.	Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue : - biens*	FD	FE	FF	
	- services*	FG	FH	FI	106 153
	313 209			313 209	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	106 153
	313 209			313 209	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	1 750
	Autres produits (1) (11)			FQ	1
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	107 903
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*			FU	18 710
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	60 534
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	418
	Salaires et traitements*			FY	48 034
	Charges sociales (10)			FZ	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*			GA	2 493
	Dotations - dotations aux provisions			GB	
d'exploitation :	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	134
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	130 190
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-22 287
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-22 287

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2017

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	272	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	272	45
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-272	-45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	923	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	313 284	107 903
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	285 493	130 235
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	27 791	-22 332
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	74	1 750
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels		Exercice N		
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Charges except. Produits except.		
AMENDES		272		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieure Produits antérieurs		

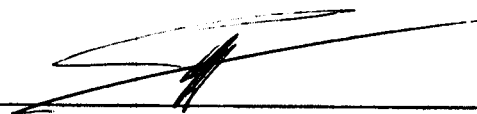
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480.466.838 RCS VIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2017

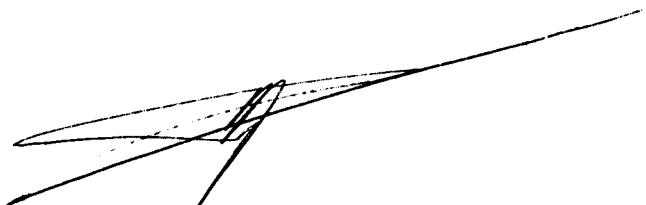
FEUILLE DE PRESENCE

Nature des droits sociaux :
(a) - 'Parts sociales'

N°	ASSOCIES	PLEINE PROP.	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Patrick COMMECY Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	59 (a)	59	
2	Mlle Marion PILLARD Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	1 (a)	1	
	Totaux =====	60	60	=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le Président de l'Assemblée,
Patrick COMMECY



A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

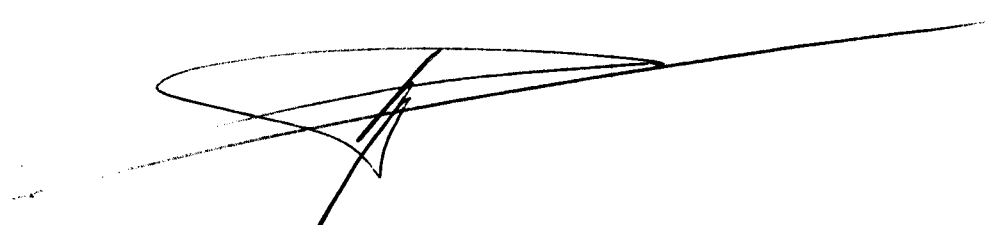
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 27 790,75 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 790,75 euros
------------------------	------------------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à **27 790,75 euros**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.



A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept
Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.FRESCO, société à responsabilité limitée au capital de 600 euros, divisé en 60 parts de 10 euros de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Patrick COMMECY, propriétaire de 59 parts sociales
- Mademoiselle Marion PILLARD, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick COMMECY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 27 790,75 € de l'exercice de la manière suivante :

Gain de l'exercice

27 790,75 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 27 790,75 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Patrick COMMECY,

Marion PILLARD,

